

Commune de PLANFOY

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



3d - Cahier des Emplacements Réservés

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, Le Maire, <i>(Nom prénom, Qualité)</i>	Révision prescrite le :	26 Février 2014
	Révision arrêtée le	14 Décembre 2015
Pour copie conforme, Le Maire	Révision approuvée le :	



SOMMAIRE

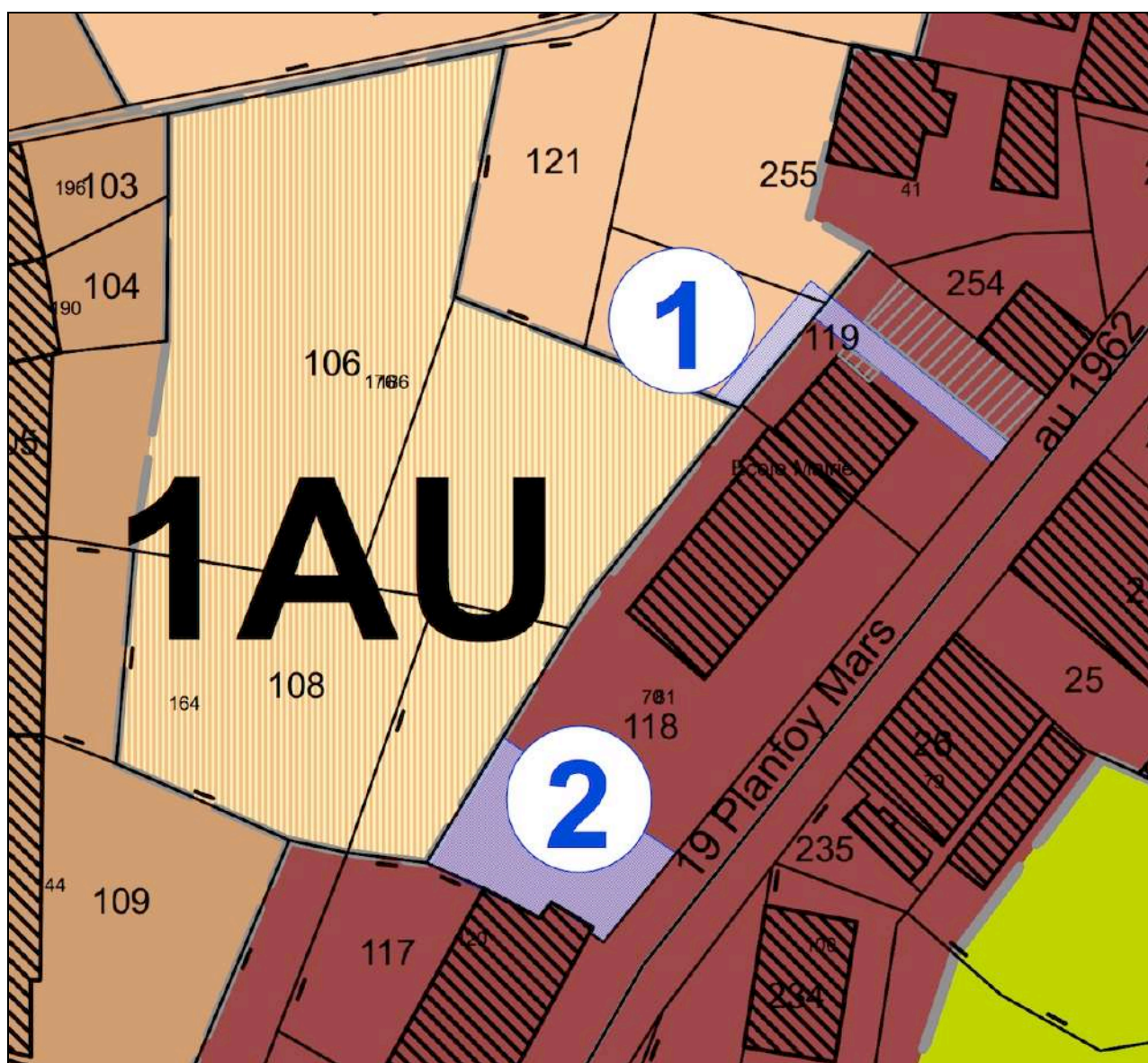
SOMMAIRE	2
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES	4
EMPLACEMENT RESERVE N°1 ET 2	5
EMPLACEMENT RESERVE N°3	6
EMPLACEMENT RESERVE N°4	7
EMPLACEMENT RESERVE N°5	8
EMPLACEMENT RESERVE N°6	9
EMPLACEMENT RESERVE N°7 ET 8	10
EMPLACEMENT RESERVE N°9	11

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°ER	Objet	Surface (m²)	Parcelles	Bénéficiaire
ER 1	Emplacement réservé pour la création d'un cheminement en mode doux Largeur d'emprise : 2 m	59	En partie : 119 et 255 (AH)	La commune
ER 2	Emplacement réservé pour du stationnement et une voie de desserte	155	En partie : 118 (AH)	La commune
ER 3	Emplacement réservé pour la création d'un espace de stationnement paysager et l'implantation d'un équipement collectif	3 461	AH 139 et 390 En partie : 165 (AH)	La commune
ER 4	Emplacement réservé pour la création d'un espace public de stationnement paysager	1786	En partie : 42 (AB)	La commune
ER 5	Emplacement réservé pour l'élargissement de voirie Largeur d'emprise : 3,50 m	464	En partie : 125 (AK) ; 142, 63 et 64 (AI)	La commune
ER 6	Emplacement réservé pour la création d'un cheminement en mode doux Largeur d'emprise : 2 m	240	En partie : 186, 247, 248, 267 et 266 (AI)	La commune
ER 7	Emplacement réservé pour la création d'un espace public de stationnement paysager en entrée de ville	1436	AI 113	La commune
ER 8	Emplacement réservé pour la création d'un cheminement en mode doux et de places de stationnement.	280	En partie : 223 (AI)	La commune
ER 9	Emplacement réservé pour l'extension des équipements collectifs à dominante sportive et de loisirs.	816	En partie : 214 (AK)	La commune

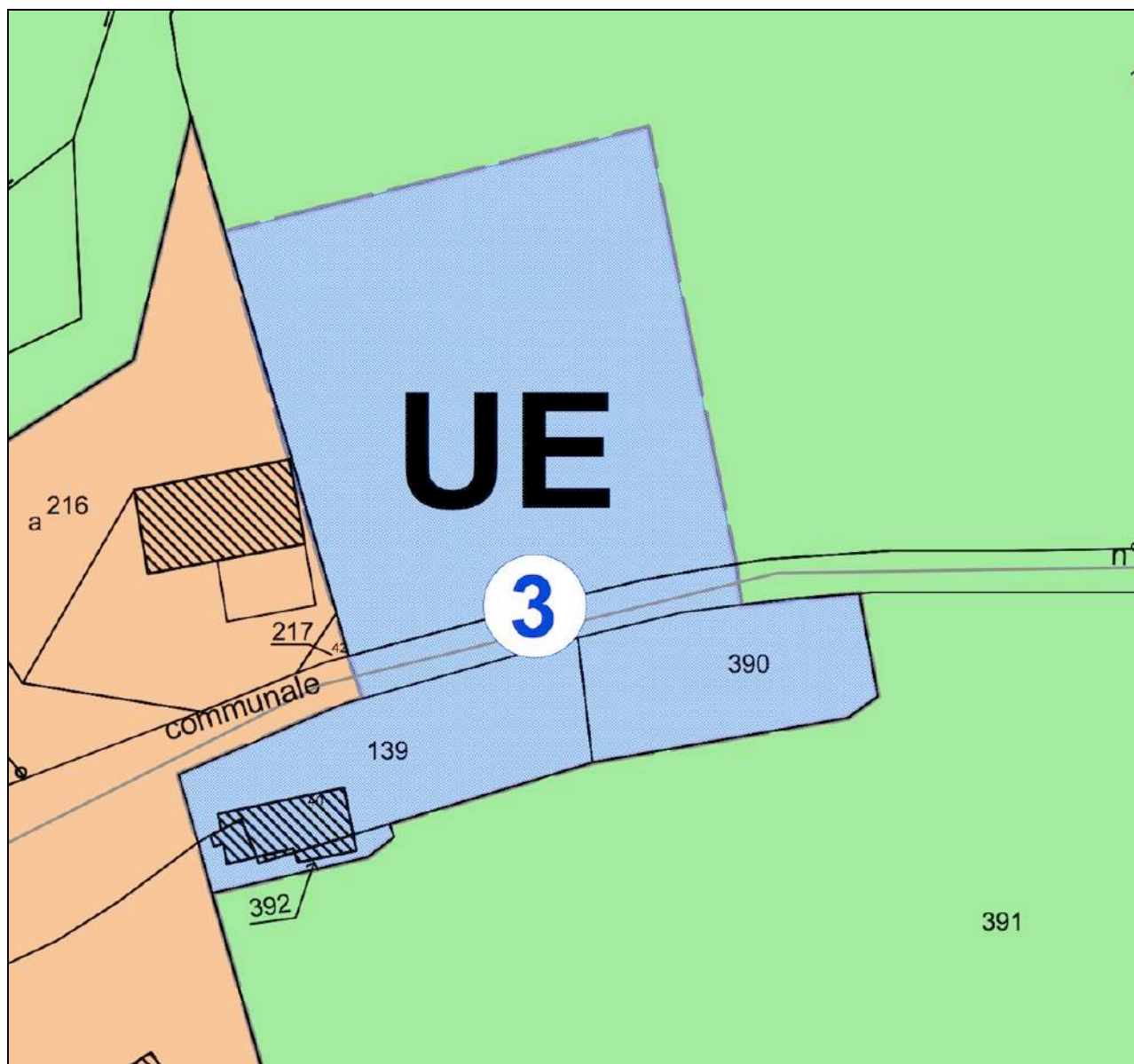
EMPLACEMENT RESERVE N°1 ET 2

N°ER	Objet	Surface (m ²)	Parcelles	Bénéficiaire
ER 1	Emplacement réservé pour la création d'un cheminement en mode doux Largeur d'emprise : 2 m	59	En partie : 119 et 255 (AH)	La commune
ER 2	Emplacement réservé pour du stationnement et une voie de desserte	155	En partie : 118 (AH)	La commune



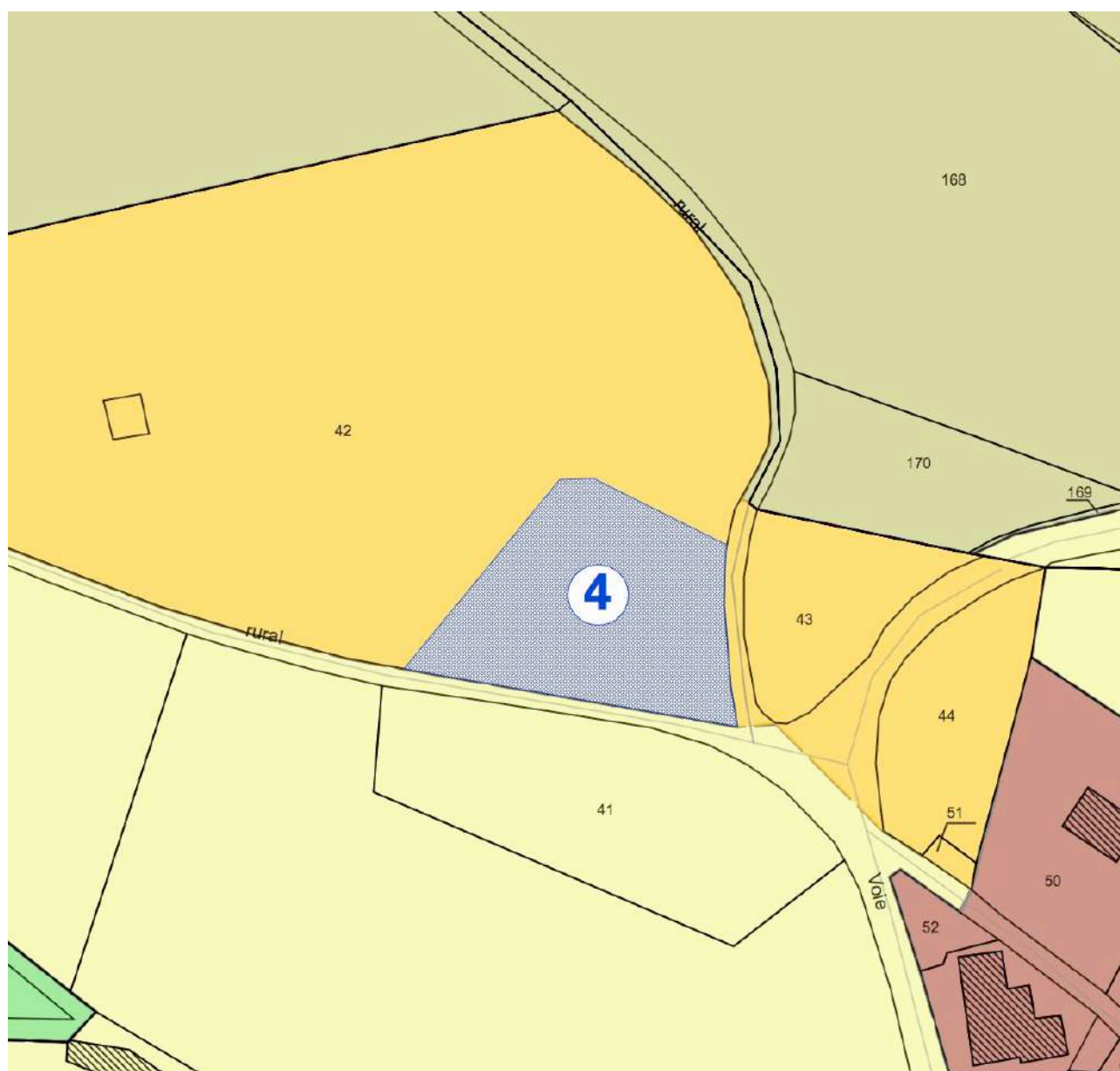
EMPLACEMENT RESERVE N°3

N°ER	Objet	Surface (m ²)	Parcelles	Bénéficiaire
ER 3	Emplacement réservé pour la création d'un espace de stationnement paysager et l'implantation d'un équipement collectif	3 461	AH 139 et 390 En partie : 165 (AH)	La commune



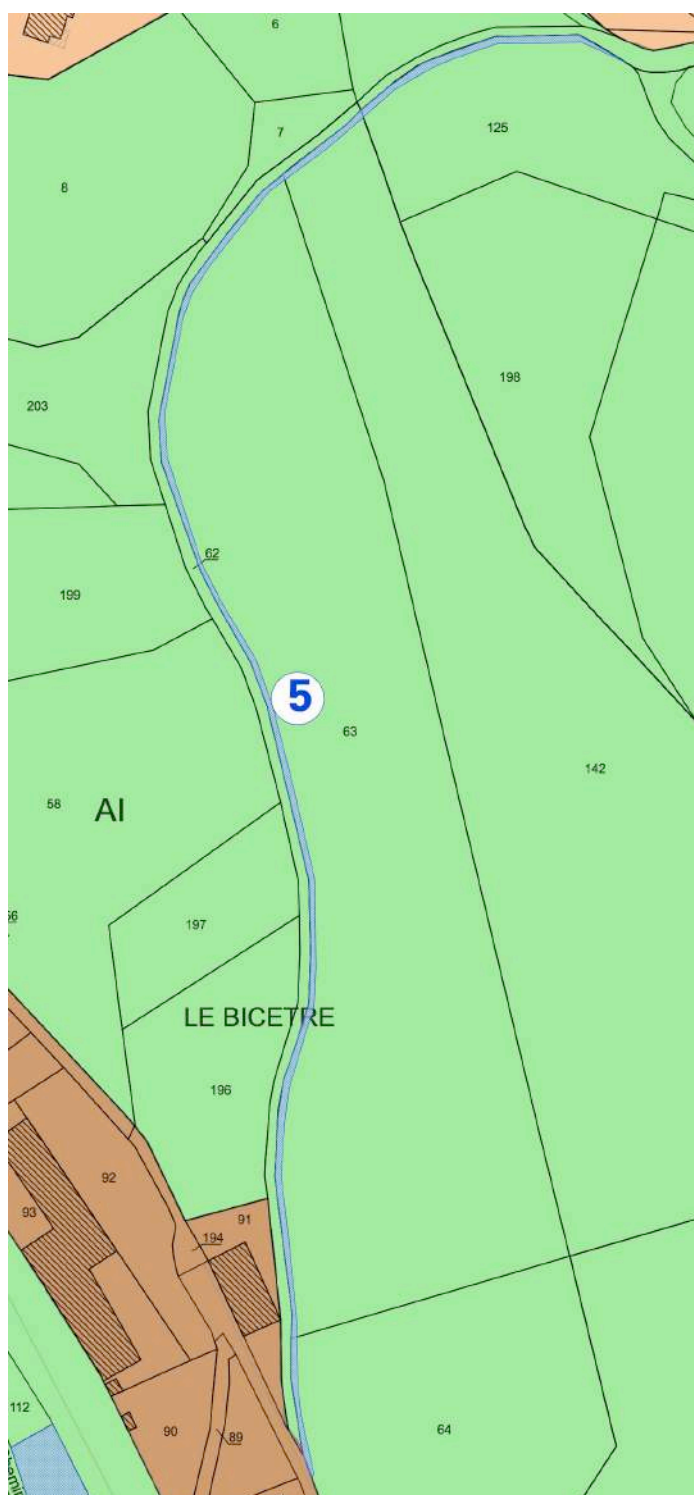
EMPLACEMENT RESERVE N°4

N°ER	Objet	Surface (m ²)	Parcelles	Bénéficiaire
ER 4	Emplacement réservé pour la création d'un espace public de stationnement paysager	1786	En partie : 42 (AB)	La commune



EMPLACEMENT RESERVE N°5

N°ER	Objet	Surface (m²)	Parcelles	Bénéficiaire
ER 5	Emplacement réservé pour l'élargissement de voirie Largeur d'emprise : 3,50 m	464	En partie : 125 (AK) ; 142, 63 et 64 (AI)	La commune



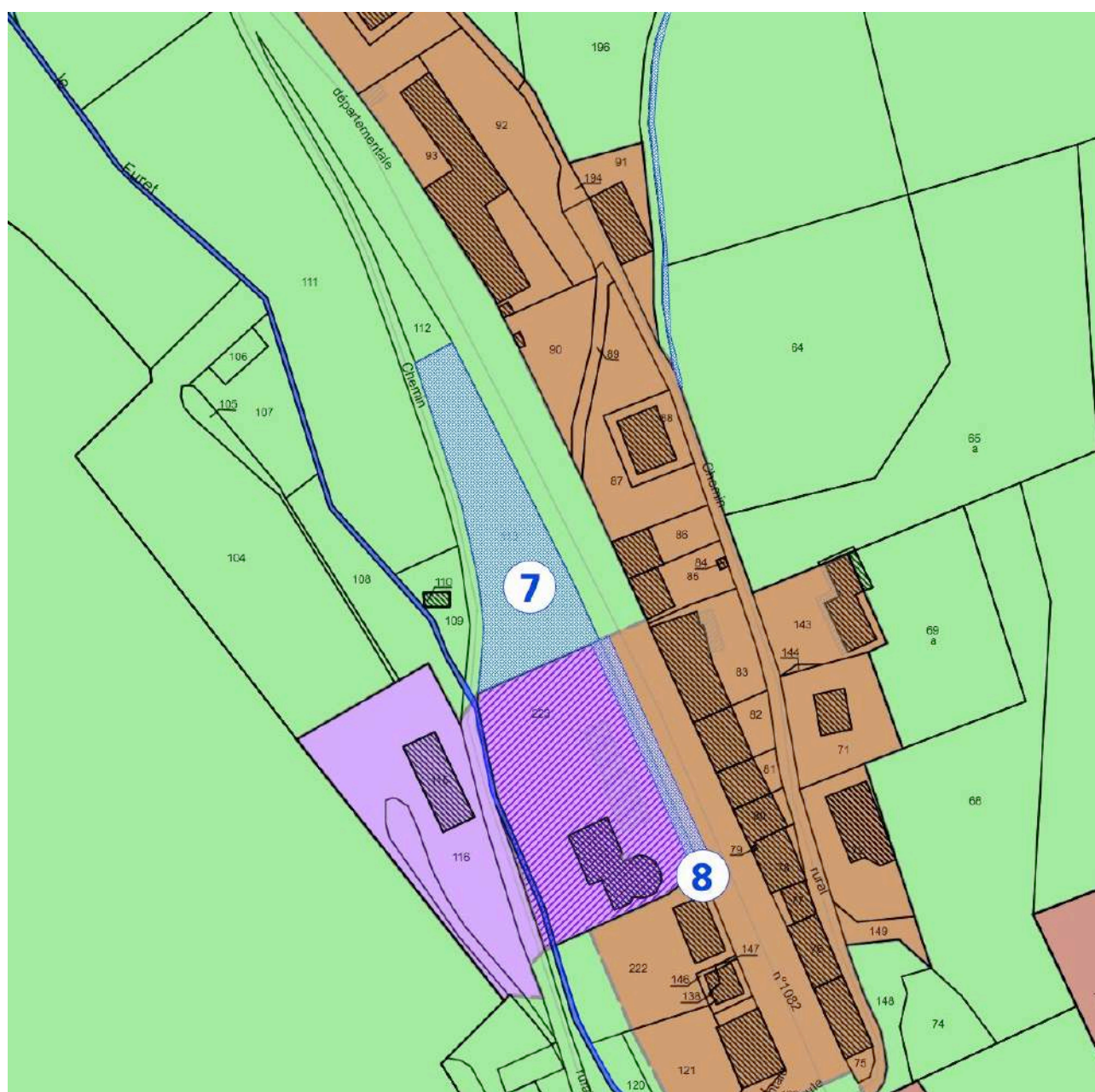
EMPLACEMENT RESERVE N°6

N°ER	Objet	Surface (m²)	Parcelles	Bénéficiaire
ER 6	Emplacement réservé pour la création d'un cheminement en mode doux Largeur d'emprise : 2 m	240	En partie : 186, 247, 248, 267 et 266 (AI)	La commune



EMPLACEMENT RESERVE N°7 et 8

N°ER	Objet	Surface (m²)	Parcelles	Bénéficiaire
ER 7	Emplacement réservé pour la création d'un espace de stationnement paysager en entrée de ville	1436	AI 113	La commune
ER 8	Emplacement réservé pour la création d'un cheminement en mode doux et de places de stationnement.	280	En partie : 223 (AI)	La commune



EMPLACEMENT RESERVE N°9

N°ER	Objet	Surface (m ²)	Parcelles	Bénéficiaire
ER 9	Emplacement réservé pour l'extension des équipements collectifs à dominante sportive et de loisirs.	816	En partie : 214 (AK)	La commune

